

N° 251. — ARRÊTÉ du 30 octobre 1869 nommant divers membres titulaires et suppléants du Conseil d'administration.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu les articles 143 et suivants de l'ordonnance du 27 août 1828 concernant le gouvernement de la Guyane française, modifiée, par la dépêche ministérielle du 26 juin 1860, pour son application aux Etablissements français de l'Océanie ;

Vu également les articles 2 et 3 de l'arrêté local du 1<sup>er</sup> juin 1866 fixant la composition du Conseil de gouvernement et d'administration ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. Sont nommés membres titulaires du Conseil d'administration :

MM. THUNOT, négociant, membre suppléant, en remplacement de M. Adam Kulczycki, empêché ;

KELLY, négociant, en remplacement de M. Adams, démissionnaire.

ART. 2. Sont nommés membres suppléants audit Conseil :

MM. LABARRAGUE, négociant, en remplacement de M. Cardella, démissionnaire ;

AMIOT, négociant, en remplacement de M. Thunot, nommé membre titulaire.

ART. 3. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 30 octobre 1869.

Signé : DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur p. i.,

Signé : FOURNIER L'ETANG.

---

#### NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N° 252. — Par décret impérial en date du 22 mai 1869, rendu sur la proposition de l'amiral ministre de la marine et des colonies, M. Gaultier de la Richerie (Louis-Eugène) a été promu au grade de capitaine de vaisseau.

N° 253. — Par le même décret, M. Dewatre, lieutenant de vaisseau, commandant le *D'Entrecasteaux*, a été nommé capitaine de frégate.